

## 1. Identification

|   |  |                               |
|---|--|-------------------------------|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>SLURRY BUSTER™ DRY</b>  |                               |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       | Aucune.  |                               |
| <b>Usage recommandé</b>   | Non disponible.  |                               |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucun(e) connu(e).   |                               |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |  |                               |
| <b>Fabricant</b>  |  |                               |
| <b>Nom de la société</b>  | CETCO, an MTI Company  |                               |
| <b>Adresse</b>  | 2870 Forbs Avenue<br>Hoffman Estates, IL 60192<br>États-Unis                 |                               |
| <b>Téléphone</b>  | Information générale   | 800 527-9948                  |
| <b>Site Web</b>   | <a href="http://www.cetco.com/">http://www.cetco.com/</a>                    |                               |
| <b>Courriel</b>   | <a href="mailto:safetydata@mineralstech.com">safetydata@mineralstech.com</a> |                               |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | No de téléphone d'urgence  | 1.866.519.4752/1 760 476 3962 |
| <b>Fournisseur</b>  | Non disponible.  |                               |

## 2. Identification des dangers

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| <b>Dangers physiques</b>        | Matières solides comburantes                              | Catégorie 2                                       |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Toxicité aiguë, voie orale                                | Catégorie 4                                       |
|                                 | Corrosion cutanée/irritation cutanée                      | Catégorie 1B                                      |
|                                 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Catégorie 1                                       |
|                                 | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Irritation des voies respiratoires de catégorie 3 |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé.   |   |

### Éléments d'étiquetage



|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Mention d'avertissement</b> | Danger   |
| <b>Mention de danger</b>       | Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.   |
| <b>Conseil de prudence</b>     |  |
| <b>Prévention</b>              | Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un mélange avec des matières combustibles/ Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |

**Intervention** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction. Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

**Élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires** 12.52 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 93.05 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 22.36 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 22.36 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique                        | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %         |
|--|-------------------------|-----------------------------|-----------|
| HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC       |                         | 7778-54-3                   | 60 - < 70 |
| CHLORATE DE CALCIUM                          |                         | 10137-74-3                  | 3 - < 5   |
| Chlorure de calcium                          |                         | 10043-52-4                  | 3 - < 5   |
| DE LHYDROXYDE DE CALCIUM                     |                         | 1305-62-0                   | 3 - < 5   |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer |                         |                             | 20 - < 30 |

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. \* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Pour le texte complet des mentions R mentionnées dans cet article, voir article 15.

### 4. Premiers soins

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** En cas de contact avec les vêtements : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

**Contact avec les yeux** Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Ingestion** Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Favorise l'inflammation des matières combustibles. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Garder la victime au chaud. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux**

Peut aggraver un incendie; comburant. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ventiler la zone contaminée. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les rejets liquides consécutifs à la lutte contre l'incendie ou à la dilution du produit dans l'eau peuvent polluer. La réglementation américaine exige de déclarer les déversements accidentels de cette substance qui pourraient atteindre des eaux de surface. Le numéro sans frais du US Coast Guard National Response Center (Centre National d'Intervention des Gardes-Cote Américains) est le +1 (800) 424-8802.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Les conteneurs "vides" conservent un résidu de produit (à l'état liquide ou de vapeur) et peuvent présenter un danger.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Ne pas stocker près des acides. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                           | Type | Valeur  |
|--------------------------------------|------|---------|
| CALCIUM HYDROXIDE<br>(CAS 1305-62-0) | TWA  | 5 mg/m3 |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                           | Type        | Valeur        | Forme                  |
|--------------------------------------|-------------|---------------|------------------------|
| CALCIUM HYDROXIDE<br>(CAS 1305-62-0) | TWA         | 5 mg/m3       |                        |
| <b>Autres composants</b>             | <b>Type</b> | <b>Valeur</b> | <b>Forme</b>           |
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS           | TWA         | 3 mg/m3       | Particules inhalables. |
|                                      |             | 10 mg/m3      | Total des particules.  |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                           | Type        | Valeur        | Forme                |
|--------------------------------------|-------------|---------------|----------------------|
| CALCIUM HYDROXIDE<br>(CAS 1305-62-0) | TWA         | 5 mg/m3       |                      |
| <b>Autres composants</b>             | <b>Type</b> | <b>Valeur</b> | <b>Forme</b>         |
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS           | TWA         | 3 mg/m3       | Fraction respirable. |
|                                      |             | 10 mg/m3      | Poussières totales.  |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                           | Type | Valeur  |
|--------------------------------------|------|---------|
| CALCIUM HYDROXIDE<br>(CAS 1305-62-0) | TWA  | 5 mg/m3 |

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

| Composants                           | Type | Valeur   |                      |
|--------------------------------------|------|----------|----------------------|
| Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4) | TWA  | 5 mg/m3  |                      |
| CALCIUM HYDROXIDE (CAS 1305-62-0)    | TWA  | 5 mg/m3  |                      |
| Autres composants                    | Type | Valeur   | Forme                |
| INERT OR NUISANCE DUSTS              | TWA  | 3 mg/m3  | Fraction respirable. |
|                                      |      | 10 mg/m3 | Fraction inhalable.  |

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

| Composants                        | Type | Valeur   |                     |
|-----------------------------------|------|----------|---------------------|
| CALCIUM HYDROXIDE (CAS 1305-62-0) | TWA  | 5 mg/m3  |                     |
| Autres composants                 | Type | Valeur   | Forme               |
| INERT OR NUISANCE DUSTS           | TWA  | 10 mg/m3 | Poussières totales. |

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux. Pour usage industriel seulement.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Il est conseillé de changer souvent. Pour usage industriel seulement.

**Autre**

Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante. Pour usage industriel seulement. L'emploi de gants en néoprène est recommandé.

**Protection respiratoire**

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols. Respirateur contre la poussière et les vapeurs. Pour usage industriel seulement. Réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Si l'aération n'est pas suffisante pour prévenir de manière efficace l'accumulation d'aérosols ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être assurée.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Éviter tout contact avec des vêtements ou d'autres matières combustibles. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|   |  |
|---|--|
| <b>Apparence</b>  | Poudre.  |
| <b>État physique</b>  | Solide.  |
| <b>Forme</b>  | Poudre. Poudre à coulabilité améliorée mouillable. |
| <b>Couleur</b>  | Blanc.   |
| <b>Odeur</b>  | Chlore   |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible.                                    |
| <b>pH</b>   | 10.4 - 10.8  |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | 223.68 °C (434.63 °F) estimation                   |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | 1465 °C (2669 °F) estimation                       |
| <b>Point d'éclair</b>   | Ininflammable                                      |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Non disponible.                                    |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>  | Non disponible.                                    |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |  |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | Non disponible.                                    |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Non disponible.                                    |
| <b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>                                | Non disponible.                                    |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>                                | Non disponible.                                    |
| <b>Tension de vapeur</b>  | 0.00001 hPa estimation                             |
| <b>Densité de vapeur</b>  | Non disponible.                                    |
| <b>Densité relative</b>   | Non disponible.                                    |
| <b>Solubilité</b>   |  |
| <b>Solubilité (eau)</b>   | 18 mg/l  |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Non disponible.                                    |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>  | Non disponible.                                    |
| <b>Température de décomposition</b>   | Non disponible.                                    |
| <b>Viscosité</b>  | Non disponible.                                    |
| <b>Autres informations</b>  |  |
| <b>Densité</b>  | 0.80 g/cm <sup>3</sup>                             |
| <b>Propriétés explosives</b>  | Non explosif.                                      |
| <b>Masse moléculaire</b>  | 143  |
| <b>Propriétés comburantes</b>   | Peut aggraver un incendie; comburant.              |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>                                      | 0 % estimation                                     |
| <b>Densité</b>  | 2.33 estimation<br>2.33 estimation                 |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                      | Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles.   |
| <b>Stabilité chimique</b>              | Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Stable aux températures normales. Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique. |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b> | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Ne se produit pas.   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Exposition à l'humidité. Températures élevées. Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter les températures supérieures à 95°F (35°C). |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Matières combustibles. Agents réducteurs. La réaction avec l'eau ou l'air humide dégage des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables. Ce produit peut entrer en réaction avec des acides. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction énergétiques. |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Peut dégager du chlore lorsque mélangé avec des solutions acides.   |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>            | Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Provoque de graves brûlures de la peau.   |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| <b>Ingestion</b>             | Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.   |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets corrosifs. Cause des brûlures. Nocif en cas d'ingestion. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

| Produit  | Espèces   | Résultats d'épreuves |
|--|---|----------------------|
| SLURRY BUSTER™ DRY                                     |   |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                    |   |                      |
| <b>Cutané</b>  |   |                      |
| DL50   | Lapin   | 50550 mg/kg          |
| <b>Composants</b>                                      |   |                      |
| <b>Espèces</b>   |   |                      |
| <b>Résultats d'épreuves</b>                            |   |                      |
| CHLORATE DE CALCIUM (CAS 10137-74-3)                   |   |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                    |   |                      |
| <b>Orale</b>   |   |                      |
| DL50   | Rat   | 4500 mg/kg           |
| Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4)                   |   |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                    |   |                      |
| <b>Cutané</b>  |   |                      |
| DL50   | Rat   | 2630 mg/kg           |
| <b>Orale</b>   |   |                      |
| DL50   | Rat   | 1000 mg/kg           |
| DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-62-0)              |   |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                    |   |                      |
| <b>Orale</b>   |   |                      |
| DL50   | Rat   | 7340 mg/kg           |
| HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC (CAS 7778-54-3) |   |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                    |   |                      |
| <b>Cutané</b>  |   |                      |
| DL50   | Lapin   | 2000 mg/kg           |
| <b>Orale</b>   |   |                      |
| DL50   | Rat   | 850 mg/kg            |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>            | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |                      |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>    | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |                      |

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-62-0) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** N'apparaît pas sur les listes ACGIH, IARC, NIOSH, NTP ou OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Dangereux pour l'environnement.

| Composants   |      | Espèces                                    | Résultats d'épreuves         |
|--|------|--|------------------------------|
| Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4)                   |      |  |                              |
| <b>Aquatique</b>                                       |      |  |                              |
| Crustacés  | CE50 | Daphnia                                    | 52 mg/L, 48 heures           |
| Poisson  | CL50 | Poisson                                    | 10650 mg/L, 96 heures        |
|  |      | Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) | 3930 - 5360 mg/l, 96 heures  |
| DE L'HYDROXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-62-0)              |      |  |                              |
| <b>Aquatique</b>                                       |      |  |                              |
| Poisson  | CL50 | Clarias gariepinus                         | 33.8844 mg/l, 96 heures      |
|  |      | Poisson                                    | 160 mg/L, 96 heures          |
| HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC (CAS 7778-54-3) |      |  |                              |
| <b>Aquatique</b>                                       |      |  |                              |
| Crustacés  | CE50 | Rotifère (Philodina acuticornis)           | 0.07 mg/l, 48 heures         |
| Poisson  | CL50 | Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)  | 0.054 - 0.06 mg/l, 96 heures |
|  |      | Poisson                                    | 0.5 mg/L, 96 heures          |

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.



**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

|   |   |
|---|---|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | UN2880  |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | Hypochlorite de calcium sec   |
| <b>Classe de danger relative au transport</b>       |   |
| <b>Classe</b>                                       | 5.1   |
| <b>Danger subsidiaire</b>                           | -   |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | II  |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Non disponible.   |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>     | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

### IATA

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>UN number</b>                    | UN2880  |
| <b>UN proper shipping name</b>      | Calcium hypochlorite, hydrated  |
| <b>Transport hazard class(es)</b>   |   |
| <b>Class</b>                        | 5.1   |
| <b>Subsidiary risk</b>              | -   |
| <b>Label(s)</b>                     | 5.1   |
| <b>Packing group</b>                | II  |
| <b>Environmental hazards</b>        | No.   |
| <b>Special precautions for user</b> | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| <b>Other information</b>            |   |
| <b>Passenger and cargo aircraft</b> | Allowed with restrictions.  |
| <b>Cargo aircraft only</b>          | Allowed with restrictions.  |

### IMDG

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>UN number</b>                    | UN2880  |
| <b>UN proper shipping name</b>      | Calcium hypochlorite, hydrated  |
| <b>Transport hazard class(es)</b>   |   |
| <b>Class</b>                        | 5.1   |
| <b>Subsidiary risk</b>              | -   |
| <b>Label(s)</b>                     | 5.1   |
| <b>Packing group</b>                | II  |
| <b>Environmental hazards</b>        |   |
| <b>Marine pollutant</b>             | No.   |
| <b>EmS</b>                          | Not available.  |
| <b>Special precautions for user</b> | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**Règlements internationaux** Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Non                 |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Non                 |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                 |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Non                 |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                 |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                 |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                 |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                 |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                 |
| Taiwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)  | Oui                 |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Non                 |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 23-Août-2018  
**Date de la révision** 23-Août-2018  
**Version n°** 07  
**Autres informations** Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

**Références**

ACGIH  
EPA : Base de données AQUIRE  
NLM : Base de données de substances dangereuses  
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux  
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières  
GHS: Classification